



J'ai détourné 10000€ euros à mon patron

Par **Loulou99**, le 11/12/2013 à 06:24

Bonjour à tous. Voilà j'ai détourné à mon patron 10000€.. En trois ans Je lui ai fait une lettre recommandée comme quoi j'avais bien fait cette erreur dont j'ai honte je m'engageais à le rembourser en plusieurs fois. Mais le problème est que je n'ai toujours pas été licencié et qu'il m'a gelé mon dernier salaire donc là je ne peux ni retrouver du boulot ou ni toucher le chômage pour commencer à le rembourser. Et après si il porte plainte contre moi qu'est ce que je risque?? Merci de me répondre car là je n'en peux plus de ne plus savoir quoi faire!!!

Par **moisse**, le 11/12/2013 à 10:24

Bonjour,
Si vous travaillez toujours chez cet employeur, vous êtes en mesure de le rembourser.
Il n'a pas l'obligation de vous licencier, en admettant qu'il en ait encore le droit.
Par contre si vous ne travaillez plus chez lui, sans démission ni licenciement, il y a une situation qui s'apparente à l'abandon de poste.

Par **valie38**, le 26/01/2014 à 19:30

[fluo]bonjour[/fluo]
la lettre recommandée pour vous dénoncer a-t-elle été faite suite à la découverte de l'employeur